



**FFvolley**

**COMMISSION FEDERALE SPORTIVE**  
**PROCES-VERBAL N 31 DU 31 Juillet 2025**  
**(Réunion télématique)**

**SAISON 2024/2025**

**Présents :**

M. Michel COZZI (Président de la CFS),  
Mrs Cédric AMBS, Thierry MINSSEN et Arnauld PRIGENT, membres de la commission

**Excusés :** Mrs Théo DEBARD, Gérald HENRY, Yves MOLINARIO, Emmanuel TURPINAT, et  
Enguerran VANDENBOSSCHE, membres de la commission.

**Assiste :**

Nathalie LESTOQUOY, Responsable du secteur sportif

---

**Date de publication : 01/09/2025**

## TRANSFERT DES DROITS SPORTIFS

La Commission Fédérale Sportive prend acte de la décision du Bureau Exécutif de la FFvolley du 30 juillet 2025 portant sur le transfert des droits sportifs N2F du GSA « PAYS D'AIX VENELLES » au GSA « VENELLES PROVENCE VOLLEY ».

Ce transfert fait suite au jugement rendu par le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence en date du 11 juillet 2025, prononçant la liquidation judiciaire du GSA Pays d'Aix Venelles VB ainsi qu'avec l'accord du mandataire judiciaire.

En conséquence de cette décision :

- La Commission entérine le transfert des droits sportifs N2F du club Pays d'Aix Venelles au GSA "Venelles Provence Volley".
- La composition de la Poule N2FA est mise à jour, le club "Pays d'Aix Venelles" étant remplacé par le GSA "Venelles Provence Volley".
- Les calendriers de la poule N2FA déjà publiés sont modifiés en conséquence, en intégrant le nouveau club.
- Les droits d'engagement N2FA initialement imputés au club de Pays d'Aix Venelles sont reportés sur le compte du GSA "Venelles Provence Volley".

-----

Le Président de la CFS  
**M. Michel COZZI**



Le Secrétaire de Séance  
**M. Thierry MINSSEN**

